



Rupture abusive période d'essai CDI

Par **Mamo75**, le **13/06/2016** à **21:18**

Bonsoir,

Je viens de me faire notifier par ma hiérarchie dans une banque que l'entreprise n'allait pas renouveler ma période d'essai après 22 jours de travail.

Sachant que celle ci était de 6 mois dans le cadre d'un CDI, pourrais-je attaquer l'employeur pour rupture abusive, sachant que j'ai signé le rapport de mon supérieur hiérarchique pour insuffisance professionnelle (pas de faute professionnelle cependant dans le rapport).

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **13/06/2016** à **21:50**

Bonjour,

la rupture de la période d'essai ne peut être basée que sur la compétence professionnelle du salarié, il n'est donc pas question de faute donc il semblerait que ce soit le cas même s'il est étonnant que votre période d'essai ait une durée initiale de 6 mois et que dans ce cas, l'employeur ait pu vous tester au bout de 22 jours de travail...

L'employeur doit toutefois respecter un délai de prévenance...